



## Prêts concubins mais assurance suis seule assurée/ séparation

Par **turbule95**, le 21/10/2010 à 19:33

Bonjour,

Vie commune depuis 18 ans, séparation non désirée, mais avons contracté 2 prêts 15.000 euros et 8.000 euros, mais suis la seule assurée. les prêts concernaient une pompe à chaleur (reste 8 ans de crédits) et une voiture (reste 3 ans de crédits). Je ne suis pas la propriétaire de la maison et je ne garde pas la voiture, faute de moyens pour financer le prêt. D'autre part, j'ai investi plus de 12.000 euros dans la maison et mon amie ne veut rien me donner, je pars sans meubles sans logement. Que puis je faire pour les prêts, et un dédommagement financier pour les investissements.

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le 21/10/2010 à 19:35

pas de mariage, pas de communauté, pas droit à des récompenses. Voilà le résultat de 18 ans sans même avoir pensé à officialiser l'union

Vous devez prouver lui avoir prêter de l'argent

Par **turbule95**, le 21/10/2010 à 19:45

Merci d'avoir répondu, mais auprès de qui dois je justifier de ma participation financière, car elle, ne veut rien entendre.

Par **mimi493**, le **21/10/2010** à **19:57**

Si vous avez des preuves de prêts, qu'elle refuse le remboursement, vous devrez la trainer en justice.

Comme les sommes sont conséquentes, ça sera le TGI donc avocat obligatoire, commencez alors, par aller voir un avocat

Par **turbule95**, le **21/10/2010** à **20:01**

Merci pour votre réponse.

Bonne soirée.